



N°	1	5	7
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil huit	
- Etude migrateurs	Le vendredi 24 octobre à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. PECQUERY.	
	Etaient présents ce jour : MM. AUBRY, BIGNON, DECORDE, DUHAMEL, LOIN, MAQUET, PECQUERY, VANSEVENANT.	
	Absents excusés : Mmes GAOUYER, HUREL, MM. ARCILLON, JACOB (pouvoir à M. Vansevenant), JUMEL, MAUGEZ (pouvoir à M. Pecquery), SENEAL.	
DATE DE LA CONVOCAATION :	- Etude « migrateurs » : fin de l'étude	
9 octobre 2008	M. PECQUERY rappelle les nombreuses difficultés qu'a rencontrées l'EPTB pour faire avancer cette étude. Après un rappel du contexte par M. BILLARD, il indique qu'il souhaiterait que le Conseil de l'Institution se prononce sur plusieurs points : le paiement ou non de la facture du bureau d'études STUCKY, la clôture du marché compte tenu que si elle n'est pas effective au 31/12 prochain, certains financeurs pourraient se retirer (agence de l'eau Seine-Normandie), cette clôture peut-elle être prise au vu des remarques des partenaires de l'Etat (DISEMA 80) sur le travail de STUCKY ?...	
	Il exprime son désappointement quant au déroulement de cette fin d'étude et déplore que les services de l'Etat sollicités dernièrement, n'aient pas répondu plus rapidement aux sollicitations de l'EPTB Bresle.	
NOMBRE DE DELEGUES :	M. de LAUZANNE indique que tout ceci n'a que trop duré et que pour ne pas être l'objet d'intérêts moratoires, que le bureau d'études serait en droit de réclamer, il faut s'acquitter de cette dernière facture.	
En exercice	15	Il explique que l'EPTB, en tant que maître d'ouvrage, doit prendre ses responsabilités sur ce point et ne pas risquer de se couper de ses financeurs.
Présents	8	
Votants	10	<i>Le Conseil d'administration, après avoir entendu les participants, décide :</i>
		 <i>qu'un courrier sera adressé à STUCKY. Dans celui-ci, il y sera notifié que l'étude est achevée et que la dernière facture sera réglée avant la fin de l'année sous réserve que les compléments demandés dans le courrier qu'a adressé la DISEMA 80 à l'Institution – courrier qui mettait en exergue quelques manques sur la partie 3 qu'ils devaient expertiser – soient pris en compte dans la version finale qui sera produite et diffusée suite à la clôture de l'étude.</i>
		 <i>d'autoriser le président à prendre toutes dispositions pour clore ce marché, qui prévu pour une durée de 16 mois à perdurer sur plus de 5 ans ! Il est notamment autorisé à honorer la dernière facture pour éviter que ne puisse être invoqué le versement des intérêts moratoires à l'encontre de l'Institution Bresle.</i>

**Pour extrait conforme,
Le Président de l'Institution,
Jacques PECQUERY**